

**MUNICIPALITÉ DES BERGERONNES
COMTÉ DE SAGUENAY
PROVINCE DE QUÉBEC**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité des Bergeronnes, tenue le 10 juillet 2023 à 19 h, à la salle du conseil de l'édifice municipal, situé au 424, rue de la Mer, Les Bergeronnes.

Sont présents: Madame le maire
Nathalie Ross
Messieurs les conseillers
Martin Simard
Jean-Sébastien Naud
Christian Bernard Oyourou
Luc Gilbert
Hervé Gaudreault
François Maltais

Est également présent : M. Dave Gagné, directeur général et greffier-trésorier par intérim

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue du maire;
 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour; ⁽⁴³⁷²⁾
 3. Dépôt et acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 juin 2023; ⁽⁴³⁷³⁾
 4. Dépôt et acceptation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 juin 2023; ⁽⁴³⁷⁴⁾
 5. DOSSIERS DE LA MAIRIE :
 - 5.1. Nomination d'un nouveau directeur général par intérim; ⁽⁴³⁷⁵⁾
 - 5.2. Compte-rendu des activités du dernier mois;
 - 5.3. Suivi des grands dossiers;
 - 5.4. Prochaine séance;
 6. PÉRIODE DE QUESTIONS;
 7. DOSSIERS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE;
 8. DOSSIERS DU SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES :
 - 8.1. Dépôt et acceptation de la liste des comptes de la Municipalité du mois de juin 2023; ⁽⁴³⁷⁶⁾
 - 8.2. Dépôt de la liste des comptes du Camping Bon-Désir du mois de juin 2023; ⁽⁴³⁷⁷⁾
 - 8.3. Dépôt de la liste des comptes de la Salle de quilles du mois de juin 2023; ⁽⁴³⁷⁸⁾
 - 8.4. Dépôt des états financiers trimestriels du 1^{er} avril au 30 juin 2023; ⁽⁴³⁷⁹⁾
 - 8.5. Dépôt des états financiers semestriels du 1^{er} janvier au 30 juin 2023; ⁽⁴³⁸⁰⁾
 9. DOSSIERS DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ;
 10. DOSSIERS DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT :
 - 10.1. Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour des fins autres que l'agriculture déposée par MTQ visant un résidu du lot no. 5 662 765; ⁽⁴³⁸¹⁾
 11. DOSSIERS CAMPING BON-DÉSIR ;
 12. DOSSIERS SALLE DE QUILLES ;

13. DOSSIERS DE L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT :
 - 13.1. Adoption de la Politique familiale et Municipalité amie des aînés (MADA) et son plan d'action; ⁽⁴³⁸²⁾
 - 13.2. Dépôt d'une demande d'aide financière au Fonds d'expertise pour une étude d'évaluation de la sécurité du barrage du Lac à Pit; ⁽⁴³⁸³⁾
 - 13.3. Dépôt d'une demande d'aide financière au Programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec; ⁽⁴³⁸⁴⁾
 14. DOSSIERS LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE;
 15. DEMANDES DE DONS, DE COMMANDITES OU D'AIDE FINANCIÈRE;
 16. DEMANDES DE COTISATION ANNUELLE, D'ADHÉSION OU DE PUBLICITÉ;
 17. CORRESPONDANCE;
 18. SUJETS DIVERS;
 19. PÉRIODE DE QUESTIONS;
 20. SUGGESTIONS DES CITOYENS – LA PAROLE EST À VOUS;
 21. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.
-

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Le maire constate que le quorum est respecté et déclare l'assemblée régulièrement constituée.

23-07-4372

Lecture et adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR M. Luc Gilbert
APPUYÉ PAR M. François Maltais
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté avec le retrait du point suivant :

- Demande d'aliénation du lot 6 542 628 du cadastre du Québec en faveur de M. André Bouchard.

QUE le point « Sujets divers » soit maintenu ouvert.

23-07-4373

Dépôt et acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 juin 2023

IL EST PROPOSÉ PAR M. Hervé Gaudreault
APPUYÉ PAR M. Christian Bernard Oyourou
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 juin 2023, dont copie conforme a été signifiée à tous les membres du conseil dans les délais prévus par la Loi, soit, par la présente, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

23-07-4374

Dépôt et acceptation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 juin 2023

IL EST PROPOSÉ PAR M. Hervé Gaudreault
APPUYÉ PAR M. François Maltais
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 juin 2023, dont copie conforme a été signifiée à tous les membres du conseil dans les délais prévus par la Loi, soit, par la présente, adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

DOSSIERS DE LA MAIRIE

23-07-4375

Nomination d'un nouveau directeur général par intérim

CONSIDÉRANT QUE M. Dave Gagné, directeur des travaux publics, occupe l'intérim du poste de directeur général et greffier-trésorier de la municipalité des Bergeronnes depuis le 24 mai 2023 par la résolution no. 23-05-4348;

CONSIDÉRANT QUE ledit poste implique une charge de travail et des responsabilités supplémentaires qui rendent incompatibles les deux fonctions ;

CONSIDÉRANT QUE *l'article 210 du Code municipal du Québec* stipule : « Toute municipalité doit avoir un directeur général, qui en est le fonctionnaire principal. Le greffier-trésorier est d'office, sous réserve de l'article 212.2, le directeur général. »

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a mandaté la Fédération québécoise des municipalités (FQM) afin de faire appel au Service de remplacement temporaire DGI par la résolution no. 23-05-4324;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité des ressources humaines de la Municipalité des Bergeronnes;

IL EST PROPOSÉ PAR M. François Maltais

APPUYÉ PAR M. Luc Gilbert

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE M. Paul Langlois soit désigné à partir du 17 juillet 2023 pour assumer l'intérim à la direction générale et ce, jusqu'à l'entrée en fonction du nouveau directeur général et greffier-trésorier;

QUE M. Paul Langlois soit, par la même résolution, autorisé à signer les effets bancaires (comptes 303555, 310026 et 310033) et tous les documents officiels de la municipalité des Bergeronnes.

QUE M. Paul Langlois, directeur général par intérim, soit désigné administrateur principal en remplacement de M. Dave Gagné aux fins d'utilisation du service AccèsD Affaires (Municipalité des Bergeronnes et Régie de développement du secteur de la Pointe-à-John) et qu'il soit investi de tous les pouvoirs nécessaires à cette fin;

QUE madame le maire soit autorisée à signer le contrat de services selon les conditions et modalités convenues entre les deux parties ainsi que tous les documents complémentaires pour donner effet à la présente résolution.

Compte-rendu des activités du dernier mois

Le maire fait un compte-rendu des activités du dernier mois.

Suivi des grands dossiers

Le maire fait un suivi des grands dossiers.

Prochaine séance

- Séance ordinaire du 28 août 2023.

PÉRIODE DE QUESTIONS

DOSSIERS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Aucun dossier.

DOSSIERS DU SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

23-07-4376

Dépôt et acceptation de la liste des comptes de la Municipalité du mois de juin 2023

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Luc Gilbert
APPUYÉ PAR M. François Maltais
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

D'accepter la liste des comptes, telle que présentée et d'autoriser des déboursés du fonds général de la Municipalité des Bergeronnes pour une somme totalisant 217 944,63 \$.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT du mois de juin 2023:

Je, Dave Gagné, directeur général par intérim de la Municipalité des Bergeronnes, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour un montant de 217 944,63 \$.

23-07-4377

Dépôt de la liste des comptes du Camping Bon-Désir du mois de juin 2023

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Martin Simard
APPUYÉ PAR M. Luc Gilbert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

D'accepter la liste des comptes telle que présentée et d'autoriser des déboursés du fonds général de la Municipalité des Bergeronnes pour une somme totalisant 27 465,75 \$.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT du mois de juin 2023 :

Je, Dave Gagné, directeur général par intérim de la Municipalité des Bergeronnes, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour un montant de 27 465,75 \$.

23-07-4378

Dépôt de la liste des comptes de la Salle de quilles du mois de juin 2023

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Luc Gilbert
APPUYÉ PAR M. Christian Bernard Oyourou
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

D'accepter la liste des comptes telle que présentée et d'autoriser des déboursés du fonds général de la Municipalité des Bergeronnes pour une somme totalisant 254,64 \$.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT du mois de juin 2023 :

Je, Dave Gagné, directeur général par intérim de la Municipalité des Bergeronnes, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour un montant de 254,64 \$.

23-07-4379

Dépôt des états financiers trimestriels du 1^{er} avril au 30 juin 2023

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Martin Simard
APPUYÉ PAR M. Jean-Sébastien Naud
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

QUE le conseil prenne acte du dépôt des états financiers trimestriels du 1^{er} avril au 30 juin 2023, tels que déposés par le directeur général par intérim, M. Dave Gagné.

23-07-4380

Dépôt des états financiers semestriels du 1^{er} janvier au 30 juin 2023

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Hervé Gaudreault
APPUYÉ PAR M. Christian Bernard Oyourou
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

DE PRENDRE ACTE du dépôt des états financiers semestriels du 1^{er} janvier au 30 juin 2023, tels que présentés par le directeur général par intérim, M. Dave Gagné.

DOSSIERS DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Aucun dossier.

DOSSIERS DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

23-07-4381

Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour des fins autres que l'agriculture déposée par MTQ visant un résidu du lot no. 5 662 765

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a pris connaissance de la demande à être présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec («CPTAQ») par Claude Ramsay, arpenteur géomètre au ministère des Transports du Québec (MTQ), pour obtenir l'autorisation d'utiliser à une fin autre que l'agriculture une partie du lot no. 5 662 765 sur le territoire de la municipalité des Bergeronnes;

CONSIDÉRANT les critères des articles 58.2 et 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles («LPTAA»), à savoir :

<i>Critères</i>	<i>Impacts</i>
<i>Le potentiel agricole du lot visé</i>	N/A
<i>Le potentiel agricole des lots avoisinants</i>	N/A
<i>Les possibilités d'utilisation du ou des sols à des fins d'agriculture</i>	N/A
<i>Les conséquences d'une autorisation sur les activités agricoles et sur leur développement ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants</i>	N/A

<i>Les contraintes résultant de l'application des lois et règlements en matière d'environnement pour les établissements de production animale</i>	N/A
<i>La disponibilité d'autres emplacements de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture</i>	N/A
<i>L'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricoles</i>	N/A
<i>L'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol dans la municipalité et dans la région</i>	N/A
<i>La constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture</i>	N/A
<i>L'effet sur le développement économique de la région</i>	N/A
<i>Les conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité d'une collectivité lorsque la faible densité d'occupation du territoire la justifie</i>	N/A
<i>Indication des espaces appropriés disponibles ailleurs dans le territoire de la municipalité locale et hors de la zone agricole qui pourraient satisfaire la demande</i>	N/A

CONSIDÉRANT QUE la demande rencontre les critères des articles 58.2 et 62 de la LPTAA ;

CONSIDÉRANT QUE le MTQ bénéficie d'une immunité à la réglementation municipale et, de ce fait, que la réglementation lui est inopposable;

CONSIDÉRANT QUE l'article 58 de la LPTAA prévoit qu'une personne qui désire poser un acte pour lequel une autorisation ou un permis est requis à l'égard d'un lot situé dans une zone agricole doit en faire la demande à la municipalité locale sur le territoire de laquelle est situé le lot ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Christian Bernard Oyourou
APPUYÉ PAR M. Martin Simard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

DE recommander à la CPTAQ d'accepter cette demande d'autorisation pour des fins autres que l'agriculture pour une partie du lot no. 5 662 765 sur le territoire de la municipalité des Bergeronnes.

DOSSIERS CAMPING BON-DÉSIR

Aucun dossier.

DOSSIERS SALLE DE QUILLES

Aucun dossier.

DOSSIERS DE L'AGENCE DE DÉVELOPPEMENT

23-07-4382

Adoption de la Politique familiale et Municipalité amie des aînés (MADA) et son plan d'action

CONSIDÉRANT QU'une demande de subvention a été déposée au ministère de la Famille pour la mise à jour de la Politique familiale à l'automne 2021;

CONSIDÉRANT QUE celle-ci a été acceptée et réalisée;

CONSIDÉRANT QUE les Politiques familiales et MADA et son plan d'action répondent aux attentes du conseil municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR M. François Maltais

APPUYÉ PAR M. Luc Gilbert

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil municipal adopte la Politique familiale et Municipalité amie des aînés (MADA) ainsi que son plan d'action tels que déposés.

23-07-4383

Dépôt d'une demande d'aide financière au Fonds d'expertise de la MRC pour une étude d'évaluation de la sécurité du barrage du Lac à Pit

CONSIDÉRANT QUE des travaux correctifs visant l'augmentation de la capacité d'évacuation des déversoirs ou le rehaussement de la crête du barrage afin de respecter la revanche hydraulique minimale en crue de sécurité sont exigés afin de rendre le barrage conforme au Règlement sur la sécurité des barrages;

CONSIDÉRANT QUE la revanche minimale requise a été établie à 30 cm alors que celle du barrage est de 23 cm;

CONSIDÉRANT QUE la différence entre la revanche minimale et celle du barrage n'est que de 7 cm et que les travaux correctifs seraient onéreux;

CONSIDÉRANT QU'une analyse de laminage de crue au barrage pour confirmer la revanche hydraulique disponible pourrait permettre de faire accepter le barrage dans son état actuel par la Direction de la sécurité des barrages et, conséquemment, d'éviter lesdits travaux;

CONSIDÉRANT QUE le barrage sera éventuellement désaffecté d'ici quelques années;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire déposer au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) un avis d'expert afin d'être exemptée de l'obligation de la réalisation des travaux correctifs exigés;

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres sur invitation a été réalisé auprès de plusieurs firmes;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a mandaté la firme CIMA pour la préparation de plans d'intervention du barrage par la résolution no. 23-04-4311;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Luc Gilbert

APPUYÉ PAR M. Christian Bernard Oyourou

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le directeur général par intérim dépose une demande de subvention au montant de 10 210 \$ dans le cadre du Fonds d'expertise;

QUE le conseil autorise le directeur général intérimaire à signer tous les documents inhérents au dépôt de la demande auprès de la MRC.

23-07-4384

Dépôt d'une demande d'aide financière au *Programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec*

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Bergeronnes a été informée de l'objectif, des conditions générales de réalisation, des domaines d'activités admissibles et du processus d'application du *Programme de mise en valeur intégrée* (PMVI) d'Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire présenter le projet de construction d'un bloc sanitaire dans le cadre de ce programme;

CONSIDÉRANT QUE les coûts estimés du projet représentent une somme de 442 278 \$;

CONSIDÉRANT QUE selon les conditions du programme, le promoteur doit s'engager à contribuer au projet pour un minimum de 5% du coût du projet;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Bergeronnes désire déposer une demande d'aide financière de l'ordre de 165 000 \$ dans le cadre de ce programme ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Martin Simard

APPUYÉ PAR M. François Maltais

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil agira à titre de promoteur et organisme responsable du projet de construction d'un bloc sanitaire;

QUE le directeur général dépose une demande de subvention de 165 000 \$ auprès de la Municipalité régionale de comté et d'Hydro-Québec dans le cadre du Programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec ;

QUE le conseil municipal s'engage à participer au projet pour un minimum de 5 % des coûts, ce qui représente une somme de 22 113,90 \$;

QUE le conseil autorise le directeur général par intérim et le maire à signer tous les documents inhérents au dépôt de projet.

DOSSIERS LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

Aucun dossier.

DEMANDES DE DONS, DE COMMANDITES OU D'AIDE FINANCIÈRE

Aucun dossier.

DEMANDES DE COTISATION ANNUELLE, D'ADHÉSION OU DE PUBLICITÉ :

Aucun dossier.

CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

SUJETS DIVERS

Aucun dossier.

PÉRIODE DE QUESTIONS

SUGGESTIONS DES CITOYENS – LA PAROLE EST À VOUS

FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller M. Luc Gilbert demande la levée de la séance. Le Maire déclare la réunion close à 19 h 32.

Nathalie Ross, maire

Dave Gagné
Directeur général et greffier-trésorier p. i.

« Je, Nathalie Ross, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. ».